

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 18/12/2025

DEL-18122025-14

Date de convocation : *L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Plavilla, sous la présidence d'André VIOLA, Président.*

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 36
- procurations: 9
- votants: 45

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Louis SABLICK, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Bernard BREIL par Marie-Hélène BOYER, Serge CAZENAVE par Christian LUCATO, Sarah DANJOU par Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET par Serge SERRANO, Claudie FAUCON MEJEAN par André VIOLA, Florence FOURRIER par Thierry CADENAT, Florian GRIMMONPRE par Denis JUIN, Alain ROUQUET par Magali FRECHENGUES, Floréal SOLER par Francis ANDRIEU.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Brice ASENSIO, Bruno Bertrand, Régis BRUTY, Dominique FROMILHAGUE, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Rétrocession de réseaux sur la commune de Montréal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment l'article R442-8 du Code de l'Urbanisme,

Considérant que la mairie de Montréal d'Aude a aménagé le Chemin du Peyrounet en 2017-2018 pour accueillir le Foyer d'Accueil Médicalisé. L'aménagement des voiries et la création des réseaux secs et humides a été ainsi réalisés,

Considérant que les réseaux d'eau potable et d'assainissement sont des compétences communautaires, il convient d'acter la rétrocession des réseaux à la CCPLM par une convention de rétrocession.

Les réseaux à transférés sont :

- Eau potable : 290 m de réseau PVC140, 5 branchements et divers équipements (hors défense incendie)
- Assainissement : 350 m de réseau PVC200, PEHD 63 et PEHD 80, 5 branchements et équipements divers

Au vu de ces éléments, le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer la convention de rétrocession des réseaux eau potable et assainissement du Chemin du Peyrounet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE la proposition de rétrocession des réseaux eau potable et assainissement du Chemin du Peyrounet à Montréal d'Aude.

AUTORISE le Président à signer la convention précitée et tout acte s'y rapportant.

Le Président informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr> »

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

